USIB
UNION SYNDICALE INTERBANCAIRE
TEL : +212(0) 5.22.30.67.14 / 30.11.44
FAX : +212(0)5.22.44.37.94
E-mail : usib@usib-umt.ma

UMT
UNION MAROCAINE DU TRAVAIL
232, Avenue des FAR,
Casablanca

Casablanca, le 24 octobre 2026

Monsieur Conrado Leister
Directeur général, Meta Brésil

Objet : Demande de rétablissement du numéro WhatsApp du Sindicato dos Bancários de São Paulo, Osasco e Região

Monsieur le Directeur Général,

Au nom de l'USIB-UMT, seule organisation représentative des employé(e)s et des cadres du secteur bancaire et des établissements de crédit au Maroc, représentant les travailleurs et les métiers connexes, et affiliée à UNI Global Union, nous demandons à Meta de rétablir sans délai le numéro WhatsApp du Sindicato dos Bancários e Financiários de São Paulo, Osasco e Região, et d'expliquer les raisons de son bannissement.

Le 15 octobre, Meta a banni définitivement le numéro WhatsApp Business qui fait fonctionner le centre d'assistance du syndicat. C'est l'un des principaux moyens par lesquels les plus de 120 000 travailleurs et travailleuses bancaires que représente le syndicat entrent en contact avec lui, qu'ils aient besoin d'un conseil juridique après un licenciement, souhaitent faire vérifier leurs indemnités de licenciement ou aient des questions sur leurs droits.

Meta n'a invoqué qu'une « violation des Conditions d'utilisation acceptable » générique, alors que son propre tableau de bord évaluait la qualité du numéro comme « élevée ». Le syndicat a fait appel via la plateforme, a contacté l'équipe chargée des politiques de Meta et a demandé un réexamen, et chaque réponse a été un texte type. Le 19 octobre, Meta a rejeté le dernier recours, là encore sans citer de fondements, de message ni de comportement contraire à ses conditions. Meta a également interdit au syndicat d'enregistrer un nouveau numéro.

Un syndicat ne peut pas corriger une violation dont on ne l'informe jamais. Couper une organisation de travailleurs des personnes qu'elle représente, sans motif et sans véritable recours, porte atteinte à la liberté syndicale. Le droit d'un syndicat de communiquer avec ses travailleurs et travailleuses ne peut dépendre d'une décision inexpliquée d'une entreprise multinationale.

Ceci est d'autant plus surprenant que le bannissement est intervenu dix jours avant le second tour de l'élection présidentielle brésilienne du 25 octobre, dans une campagne au cours de laquelle la conduite de Meta a été portée devant le Tribunal supérieur électoral. Le 20 octobre, le Conseil de surveillance de Meta lui-même s'est dit « préoccupé par les défaillances récurrentes dans l'application des règles dans le cadre des efforts de Meta en matière d'intégrité électorale ».

Quelle que soit la raison de ce bannissement, il correspond au schéma décrit par le Conseil. Nous demandons à Meta :

…/…

• de rétablir le numéro du syndicat et de lever l'interdiction d'enregistrer de nouveaux numéros ;

• de communiquer par écrit au syndicat la base juridique, le message ou le comportement justifiant ce bannissement ;

• de permettre au syndicat d'obtenir un réexamen par une autorité habilitée à annuler la décision ;

• de s'engager à ne pas suspendre de comptes syndicaux sans préavis, sans motivation et sans possibilité d'explication et de réponse.

Nous soutenons plein le syndicat qui a engagé une action en justice à São Paulo pour obtenir le rétablissement de son numéro, et nous transmettrons la réponse de Meta à UNI Global Union et à nos membres. Nous vous demandons de répondre immédiatement à demandes légitimes du Sindicato dos Bancários e Financiários de São Paulo, Osasco e Região.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Amal EL AMRI
Secrétaire générale de l'USIB-UMT

